

Mardi 4 avril 2023,

Interdiction des trottinettes en libre-service - Réaction de l'Alliance des Mobilités

Le 2 avril, à l'issue d'un scrutin qui n'a que trop peu mobilisé avec seulement 7,46% des personnes inscrites sur les listes électorales - soit 4,2% de la population parisienne -, le scrutin s'est soldé par un refus de voir perdurer la présence des services de trottinettes en libre-service dans la capitale.

Depuis de nombreux mois, les opérateurs ont multiplié les gages en proposant des pistes d'amélioration, dont le contrôle de l'âge de ses utilisateurs, ainsi que l'identification des véhicules. Le 29 mars dernier, l'Alliance des Mobilités rassemblant les opérateurs au sein de Mobilians avaient signé une charte auprès du ministre délégué chargé des Transports, Clément Beaune, les engageant à encourager les comportements responsables auprès de leurs utilisateurs ou encore à proposer des services respectueux de l'environnement, entre autres.

Le 16 janvier, Anne Hidalgo avait finalement annoncé la tenue d'une votation consultative. Si l'esprit d'une consultation publique peut être salué, la très faible mobilisation constatée donne davantage à penser que la Mairie de Paris pare d'un vernis démocratique une décision prise dans un bureau, sans concertation, et ne tenant pas compte du souhait de tous les franciliens, usagers de ces services, mais interdits de vote.

Première conséquence, alors même que l'enjeu d'une plus grande intermodalité et le développement de transports décarbonés s'imposent à tous, les Parisiens sont privés d'un mode de transport vertueux.

Les trottinettes en libre-service permettaient à chacun de disposer d'un mode de déplacement extrêmement souple et adapté aux trajets urbains. Cette solution pouvait utilement contribuer à la bonne fluidité des déplacements dans un contexte de grands événements - notamment sportifs - comme la Coupe du monde de rugby à XV 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 - alors même que les transports en commun parisiens éprouvent des difficultés et que les doutes persistent sur leur capacité à absorber les flux provoqués par ces événements.

Enfin, alors que les Zones à Faibles Émissions commencent à entrer en vigueur, les trottinettes en libre-service constituaient une bonne alternative à la voiture individuelle. Elles représentaient un moyen économique de se déplacer, plébiscitées notamment par des Parisiens plus modestes.

L'Alliance des Mobilités, qui rassemble au sein de Mobilians tous les opérateurs de trottinettes en libre-service présents en France, mais aussi l'ensemble de la filière des nouvelles mobilités avec des métiers comme le covoiturage, l'autopartage ou encore les

services de vélo et de scooters en libre-service et envisage ainsi le futur de la mobilité, regrette la très forte abstention et le résultat de ce vote, mais en prend acte - tout en étant particulièrement préoccupée par le devenir des 800 emplois directs mis en péril par ce résultat.

Cette interdiction constitue un revers pour les nouvelles mobilités : la capitale française perd ainsi une solution de mobilité douce. Néanmoins, si elle risque de disparaître de la capitale, les trottinettes en libre-service demeurent implantées dans plus de 200 villes, partout en France. Les opérateurs sont désormais dans l'attente de la décision définitive de la maire de Paris, Anne Hidalgo.

A propos de MOBILIANS :

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

A propos de l'Alliance des Mobilités :

L'Alliance des Mobilités, 19ème métier de MOBILIANS, fédère et représente l'ensemble des entrepreneurs de la mobilité (covoiturage, autopartage, vélos, trottinettes et scooters partagés, parkings intelligents) et de l'automobile qui mettent l'innovation au service de la mobilité des citoyens d'une part, mais également au service de la digitalisation des métiers historiques de l'automobile d'autre part. L'Alliance des Mobilités rassemble aujourd'hui plus de 140 entreprises de l'automobile et de la mobilité. Les acteurs membres de l'Alliance sont engagés dans la décarbonation de la filière, en proposant des modes alternatifs.

Contacts presse :

- *Dorothee Dayraut-Jullian, Directrice des Affaires publiques et de la Communication – 06.16.95.31.35*
- *Laure de Verdun, Responsable des Relations Médias – 06.12.43.33.37*